

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 35 (1944)
Heft: 10

Artikel: L'industrie électrique et la crise économique due à la guerre
Autor: Kronauer, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1056961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'industrie électrique et la crise économique due à la guerre

Conférence tenue à l'assemblée de discussion de l'ASE et de l'UCS, le 13 avril 1944, à Berne,
Par E. Kronauer, Genève.

338.974:621.3(494)

Après avoir signalé l'importance et les caractéristiques de l'industrie électrique suisse, l'orateur examine quelles sont les causes qui pourraient provoquer une crise économique par suite de la guerre. Il expose les mesures prises ou prévues par l'industrie pour y parer et les résultats des mesures envisagées par la Confédération. Enfin, il précise l'aide que doit demander l'industrie électrique à ses clients de Suisse, pour lui permettre de maintenir son activité pendant la crise.

Nach einem Hinweis auf die Bedeutung und auf Eigenarten der Elektroindustrie werden die Ursachen untersucht, die zu einer Kriegskrisenzeit führen können. Es werden die von der Industrie zu ihrer Bekämpfung getroffenen und in Aussicht genommenen Massnahmen besprochen, ferner die Auswirkung der Massnahmen des Staates und schliesslich die Unterstützung, welche die Elektroindustrie von ihren Abnehmern im Inland erwarten muss, um durchhalten zu können.

L'une des plus tragiques conséquences de la grave crise économique dès 1930 fut sans contredit le chômage qui en résulta. Aujourd'hui, un danger analogue nous menace, mais cette fois-ci c'est la guerre qui en est la cause. Il est donc compréhensible que nos autorités et les citoyens conscients de leurs responsabilités s'occupent activement de cette question, et que chacun songe à ce qu'il pourrait faire dans son propre domaine et avec ses propres moyens pour éviter ce danger. C'est là certainement l'un des motifs de cette assemblée, aussi aimerais-je vous remercier d'avoir fourni à l'industrie électrique l'occasion de vous soumettre ses idées et vous exposer ses soucis.

Pour plus de clarté, je vous donnerai tout d'abord quelques renseignements sur l'importance de l'industrie électrique suisse et je mettrai en évidence quelques-unes de ses caractéristiques. Les chiffres que j'indique sont approximatifs, mais puisés à bonne source.

Par industrie électrique, j'entends uniquement les entreprises qui fabriquent des produits électrotechniques, à l'exclusion des fabriques de turbines hydrauliques, des ateliers de constructions mécaniques et des entreprises d'installations, bien que ceux-ci travaillent également pour l'économie électrique, comme c'est d'ailleurs le cas pour d'autres branches de l'industrie et de l'artisanat.

Le nombre des personnes — ouvriers et employés — occupées dans l'industrie électrique est de 25 000 à 30 000. L'accroissement qui s'est produit depuis le début de la guerre n'a fait que compenser, d'une manière générale, le personnel appelé au service militaire.

Juste avant la guerre, c'est-à-dire de 1937 à 1939, le volume de la production atteignait 170 à 180 millions de francs par an, dont un peu moins de la moitié intéressait l'exportation. Depuis le début des hostilités, cette valeur a augmenté progressivement, pour atteindre 250 à 300 millions de francs en 1942, mais cette augmentation provenait presque exclusivement du renchérissement des produits et l'exportation se réduisait à moins de tiers.

Notre industrie électrique est donc orientée dans une large mesure vers l'exportation. Jusqu'en 1942, notre marché indigène a pu compenser la diminution du volume des exportations, de sorte que le degré d'activité de l'industrie électrique est demeuré satisfaisant. En 1943, cet état de choses s'est maintenu, mais on notait déjà des symptômes de régression. A la fin de 1943, on constata, pour la première fois depuis plusieurs années, une réduction du personnel dans les entreprises de l'industrie électrique.

L'industrie électrique — comme celle des machines en général — se caractérise, d'autre part, par le fait que les salaires constituent une part très élevée du prix de revient des produits manufacturés. Avant la guerre, cette proportion atteignait près du 50 pour cent. Elle a quelque peu baissé depuis lors, le renchérissement des matières premières ayant très sensiblement augmenté. Ce qui est moins connu, c'est que les entreprises de l'industrie électrique versent à leur personnel des salaires qui atteignent, en une ou deux années, la valeur du capital-actions. Plus que d'autres branches de notre économie, l'industrie électrique est donc obligée, pour subsister, de fournir du travail productif.

La première guerre mondiale avait déjà prouvé que les mesures prises par les belligérants ne se bornent pas aux domaines militaire et politique, mais affectent également les conditions économiques, mettant ainsi notre économie devant des problèmes exceptionnellement ardu. Les mesures économiques prises durant la guerre actuelle par les belligérants sont encore plus sévères, de sorte que nous avons à faire face à des difficultés accrues. Notre industrie électrique a été bientôt privée de ses fournitures en matières premières industrielles provenant des pays du blocus, surtout en métaux non ferreux dont elle a un grand besoin. Au début, les mesures de blocus ne générèrent pas l'exportation. Les mesures de contre-blocus intervenues en 1940 eurent, pour ainsi dire, un résultat inverse, car elles nous permirent d'obtenir quelques matières premières des pays de l'Axe, mais en revanche elles entravèrent considérablement nos ex-

portations. A la suite de la tournure que prirent les hostilités, les importations de matières premières empirèrent et les exportations subirent un coup sensible du fait des mesures prises l'an passé par les Alliés.

Ce bref exposé montre qu'il fallait compter sur deux causes affectant le degré d'activité de l'industrie électrique: d'une part, les difficultés de ravitaillement en matières premières et, d'autre part, le manque de débouchés. En prévision de la première de ces difficultés, notre industrie avait stocké avant la guerre de grandes quantités de matières premières. Depuis lors, elle a saisi toutes les occasions d'importation qui se présentèrent. Elle s'est efforcée, d'autre part, de simplifier ses constructions afin d'économiser de la matière, et elle a fait usage de matières de remplacement qu'il lui était plus facile de se procurer. Ces efforts de l'industrie furent complétés par des mesures gouvernementales régissant l'emploi des stocks, l'extension de la production indigène et les arrangements concernant les livraisons de l'étranger dans le cadre des accords économiques internationaux. A ce propos, je vous rappelle que les produits de l'industrie électrique ont toujours été, durant cette guerre, d'excellents articles de compensation qui ont permis à nos autorités d'obtenir de l'étranger non seulement des matières premières industrielles, mais aussi d'autres marchandises importantes pour notre pays. Grâce à ces diverses mesures, il a été généralement possible d'éviter un chômage par manque de matières premières et de satisfaire aux demandes de la clientèle suisse. Notre ravitaillement demeure précaire et il est probable que cela empirera, mais nous pouvons néanmoins espérer que les difficultés concernant les matières premières pourront aussi être surmontées dans l'avenir immédiat et qu'elles ne seront pas une cause de chômage.

Jusqu'à l'année dernière, l'industrie électrique a reçu suffisamment de commandes. Ainsi que je l'ai dit, la diminution de nos exportations a été compensée par un plus grand nombre de commandes pour la Suisse. Toutefois, durant le deuxième semestre de 1943, la situation s'est modifiée et le rapport publié par le Journal des Associations Patronales sur la situation dans l'industrie mécanique et électrique pendant le troisième trimestre signale, pour la première fois, une régression de l'activité des entreprises par suite d'une insuffisance des débouchés. Depuis lors, l'industrie électrique a, en grande partie, atteint le début de la période de crise économique due à la guerre, et ceci en raison d'une diminution des commandes.

Reconnaissant que la création d'occasions de travail suffisantes est une nécessité nationale et prévoyant les répercussions possibles de la guerre

sur notre économie publique, le Conseil fédéral a réglé, par l'arrêté du 29 juillet 1942, la création de possibilités de travail pendant la crise économique due à la guerre. Cet arrêté prévoit en principe le maintien et le développement des possibilités de travail existantes, l'emploi systématique de la main-d'œuvre disponible partout où se trouvent des possibilités de travail et la création de nouvelles possibilités de travail. La Confédération ne prendra de telles mesures que lorsque l'économie privée ne sera pas en état d'assurer, par ses propres moyens, du travail en suffisance. Le délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail a été chargé d'établir un plan général embrassant ces possibilités dans les différents secteurs de l'économie.

Ce plan est terminé et le Secrétariat de la Société Suisse des Constructeurs de Machines s'est donné la peine d'examiner quelles répercussions sa réalisation pourrait avoir sur l'industrie des machines. Bien que le plan général élaboré par le délégué aux possibilités de travail prévoie un nombre impressionnant de travaux, le Secrétariat estime que son exécution intégrale n'apporterait relativement que peu d'occasions de travail à l'industrie des machines — et naturellement à l'industrie électrique —, car il s'agit en majeure partie de travaux de construction. L'industrie électrique ne doit donc pas croire que le programme de création d'occasions de travail prévu par la Confédération suffirait à occuper une grande partie de nos ouvriers. Les mesures gouvernementales ne doivent être considérées que comme une aide accessoire, susceptible de faciliter notre tâche en période de crise.

Dans son arrêté, le Conseil fédéral a laissé à l'économie privée l'initiative de la création de possibilités de travail. Cela est sans aucun doute préférable, spécialement pour deux raisons. Nous savons tous quelles grandes responsabilités pèsent sur nos autorités et quelles difficultés celles-ci ont à surmonter. On devrait donc éviter le plus possible de mettre nos autorités — notamment nos autorités fédérales — dans l'obligation de prendre de nouvelles mesures, surtout dans le domaine économique, le peuple suisse étant très attaché à ses prérogatives. Or, les mesures en vue de la création d'occasions de travail sont précisément difficiles à centraliser. Malgré les meilleures intentions, on risque en effet de ne pas être suffisamment objectif et de créer ainsi un certain malaise, du fait de la grande diversité de nos branches économiques et de la structure fédéraliste de notre pays.

D'autre part, il ne faut pas oublier que ces mesures gouvernementales sont coûteuses et que l'argent ainsi dépensé par la Confédération et les Cantons doit être retrouvé d'une façon ou d'une autre. Nous ne devons pas croire que les dépenses de

l'Etat seront payées par d'autres contribuables. Les expériences faites durant cette guerre par les entreprises et les particuliers ont surabondamment montré que nous devons nous-mêmes contribuer aux recettes de l'Etat. Songeons-y lorsqu'il s'agit d'éviter, par notre propre initiative, une intervention du gouvernement qui mettrait à contribution les fonds publics.

Ceci dit, je vais vous exposer quelles sont les mesures que l'industrie électrique compte prendre elle-même pour lutter contre l'insuffisance de commandes due à la période de crise qui nous menace. Ces mesures pouvant différer selon les entreprises, je ne ferai qu'énumérer un certain nombre de possibilités.

Etant donné l'importance indéniable de l'exportation, il est tout naturel que nos efforts visent principalement à maintenir une exportation aussi considérable que possible. Tous ceux qui connaissent les formalités qu'il faut remplir pour l'exportation, le transit et l'entrée dans le pays du client, savent combien il est risqué de conclure actuellement, avec un client étranger, un marché portant sur des produits qui exigent de longs délais de livraison. Je puis vous assurer que, dans l'intérêt de la création d'occasions de travail, l'industrie électrique accepte parfois des risques qui dépassent la routine commerciale, ceci d'autant plus que la concurrence a refait son apparition sur de nombreux marchés étrangers importants et que la lutte des prix est de nouveau serrée. Nous songeons également à augmenter nos stocks de produits terminés et d'accessoires normaux. Toutefois, du fait que l'industrie électrique suisse travaille surtout sur commande, cette possibilité de travail n'est pas considérable. Les autres mesures envisagées pour donner du travail au personnel consistent à réviser les installations de production, à améliorer les conditions de production et de travail des entreprises, à exécuter des travaux de recherches et de constructions, ainsi qu'à parachever l'éducation professionnelle des employés et des ouvriers. En raison de la pénurie de logements qui règne à maints endroits, il serait en outre possible d'aménager, pendant la crise, des quartiers d'habitations avec l'aide du personnel.

Il va de soi que ces mesures que pourraient prendre les entreprises, et la possibilité d'une certaine exportation dans des conditions extrêmement difficiles, ne suffiraient pas, à elles seules, à maintenir un degré d'activité suffisant. Pour l'industrie électrique, il est surtout nécessaire que le marché suisse conserve son pouvoir d'achat. Si les difficultés d'exportation devaient se prolonger ou même empirer — ce qui est malheureusement à craindre, d'après les nouvelles qui nous parviennent des

pays en guerre — il serait même indispensable d'accroître les débouchés indigènes.

Un certain nombre de circonstances tendent toutefois à entraver un tel développement. En effet, nos produits renferment en partie des matières de remplacement et leurs prix de vente ont dû être sensiblement majorés par suite de la guerre. Les acheteurs espèrent et croient que les machines et les appareils électriques pourront s'obtenir dans un prochain avenir sans matières de remplacement et à des prix moins élevés. Ce point de vue est fort compréhensible, mais l'on peut se demander s'il est bien juste dans les conditions actuelles.

Il faut reconnaître, sans parti pris, que les produits de l'industrie électrique suisse ne renferment généralement que peu de matières de remplacement et qu'ils ne donnent encore lieu à aucune crainte. Pour cette raison, une réserve dans les achats n'est pas justifiée.

Les prix de vente ne pourront être abaissés que si notre économie publique et notre monnaie peuvent franchir sans encombre la crise qui nous menace. Or, cela ne sera possible qu'en épargnant à notre économie une trop forte épreuve, c'est-à-dire que si tout le monde peut travailler. Les conséquences d'une perturbation du cycle économique sont démontrées par l'exemple suivant qui intéresse particulièrement l'assemblée d'aujourd'hui. En effet, si le degré d'activité de l'industrie diminuait, la consommation d'énergie électrique diminuerait également, aussi bien dans l'industrie elle-même que dans les milieux qui sont en rapport avec elle. Ainsi, l'énergie que peuvent fournir nos installations de production et nos forces hydrauliques ne serait plus complètement utilisée.

Nous dépendons tous les uns des autres, de sorte qu'en général les affaires de l'un d'entre nous ne peuvent être satisfaisantes que si celles des autres le sont aussi. Nous sommes embarqués sur le même bateau, qui vogue actuellement sur une mer très agitée, menacée de tempête. Nous ne pouvons espérer poursuivre notre voyage que si nous arrivons à surmonter les difficultés actuelles, grâce à un effort collectif.

L'effort que l'industrie électrique doit demander à la clientèle suisse consiste à ne pas procéder uniquement aux acquisitions les plus urgentes, mais à continuer à passer normalement les commandes. En outre, de nouveaux projets devraient être mis parfaitement au point, afin que l'on puisse même passer un plus grand nombre de commandes en cas de nécessité.

Le sacrifice auquel les acheteurs de produits électrotechniques consentiront en passant actuellement leurs commandes, au lieu d'attendre une

baisse éventuelle des prix, vaut certainement la peine d'être fait. Par ailleurs, l'amortissement du renchérissement dû à la guerre peut être réparti sur un plus grand nombre d'années — puisqu'il s'agit de moyens de production — de sorte que la charge annuelle supplémentaire sera modeste.

Pour clore la liste des revendications de l'industrie électrique, j'aimerais mentionner un dernier cas où la clientèle peut nous aider. Il s'agit des délais de livraison. Du fait qu'en matière d'exportation les autorisations d'exportation, de transit et d'entrée doivent être utilisées dans les délais fixés, il est souvent impossible d'éviter des périodes de surcharge dans les ateliers. Il faut en outre prévoir des retards dans les livraisons de matières premières et des absences du personnel pour cause de service militaire. Ces irrégularités dans le degré d'activité seraient compensées si la fabrication d'une partie des produits destinés à la clientèle suisse était reportée sur une plus longue période. En passant les commandes suffisamment tôt et en

acceptant des délais de livraison plus longs, nos compatriotes contribueront à une occupation plus régulière des entreprises de l'industrie électrique.

Les producteurs et les distributeurs suisses d'énergie et l'industrie électrique suisse ont toujours entretenu d'étroites relations. Ils font ensemble partie de l'ASE. C'est grâce à cette intime collaboration que les uns et les autres ont pu acquérir de l'importance et prospérer. Aujourd'hui, l'industrie électrique a la tâche ardue de maintenir durant la crise prochaine les valeurs acquises par un travail de plusieurs décennies. Elle s'efforce de résoudre efficacement la plus haute mission d'une entreprise, à savoir la création d'occasions de travail suffisantes pour son personnel. Messieurs, aidez notre industrie électrique pour qu'elle puisse redevenir, après la crise économique due à la guerre, la fidèle servante de l'économie électrique suisse et collaborer à nouveau, une fois la paix revenue et les marchés étrangers devenus libres, à la réputation mondiale de notre petit pays.

Le problème du travail dans le domaine de l'installation

Conférence tenue à l'assemblée de discussion de l'ASE et de l'UCS consacrée à la création d'occasions de travail,
le 13 avril 1944, à Berne,

par H. Binder, Zurich

331.61 : 696.6(494)

Le conférencier, secrétaire de l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens, explique les conditions, la nécessité, le principe et les possibilités pour la création d'occasions de travail chez les Installateurs-Electriciens.

Der Referent, Sekretär des Verbandes Schweizerischer Elektroinstallationsfirmen, erläutert die Voraussetzungen, die Notwendigkeit, die Grundsätze und die Möglichkeiten der Arbeitsbeschaffung für die Elektroinstallateure.

(Traduction.)

tance de cette branche économique peut être mise en évidence par les chiffres suivants:

Il existe actuellement en Suisse près de 1000 entreprises d'installations électriques occupant du personnel, ainsi qu'environ 700 petites entreprises patronales sans employés. Le nombre des personnes occupées dans cette branche s'élève à plus de 4000. Les salaires atteignent annuellement une vingtaine de millions de francs et les commandes passées à l'industrie 40 à 50 millions de francs.

La position de la branche des installateurs-électriciens dans le cadre de l'économie suisse n'est toutefois pas ce qui importe le plus. A mon avis, sa réelle importance réside dans une autre cause.

En effet, ce n'est que grâce à ces entreprises d'installation, dirigées par des patrons compétents et disposant de spécialistes consciencieux, qu'il est devenu possible d'assurer à l'énergie électrique un vaste domaine d'application et d'amener cette énergie aux consommateurs en évitant des perturbations ou en supprimant celles-ci dans les plus brefs délais. Il sera donc de toute importance pour notre pays que ces entreprises soient maintenues, avec leur personnel qualifié, même en cas de crise économique extrêmement grave. Dans ce domaine, un

L'ASE et l'UCS ont eu l'obligeance d'inviter également les installateurs-électriciens à exposer aujourd'hui leur point de vue au sujet de la recherche d'occasions de travail. Je vous signalerai donc brièvement quelles sont les préoccupations des installateurs-électriciens suisses en face du chômage qui pourrait survenir. Faisant suite aux paroles d'introduction de M. le Président et à la conférence de M. Pfister, j'insisterai sur le fait que *les possibilités de travail dans le domaine des installations électriques dépendent de deux choses: une quantité d'énergie électrique suffisante, surtout en hiver, et une extension des installations de distribution actuelles.*

Si ces deux points essentiels ne sont pas réalisés, il serait franchement impossible de prévoir des occasions de travail pour les installateurs-électriciens, car elles seraient d'avance vouées à l'insuccès.

Admettant donc que ces deux points seront réalisés, je vous énumérerai les possibilités de travail qui entrent en ligne de compte dans la branche des installateurs-électriciens, j'entends par là l'ensemble des entreprises qui s'occupent de l'aménagement des installations électriques intérieures. L'impor-